

## Les élus ont attribués les subventions

### Subventions aux associations.

Associations de Cléder. A.R.C. : 35,02 €. Amicale des donateurs de sang : 150 €. Amicale des employés communaux : 9 690 €. Art floral : 75 €. Association des plaisanciers : 239,29 €. Bien Vivre à Kerfissien : 99,37 €. Carte club clédérois : 51 €.

Club féminin : 185,63 €. Cléder - Energie : 1 023 €. Club 3e Age du bourg : 43,78 €. Club 3e Age Roguennic : 43,78 €. Club de tir St Ké : 134,66 €. Collège Notre Dame d'Espérance : 543,53 € et 150 €. Cuma de Cléder : 331,22 €. Cybermanique Clédérois : 500 €. Danse Attitude Clédéroise : 51,49 €. Dé d'Or : 150 €. Div Yezh Cléder : 162,36 €. Ecole Per Jakez Hélias : 5 850,64 € (AEP), 889,60 € (PAE), 475,54 € (amicale laïque), 131,50 € (PEL). Ecole Saint-Joseph : 889,60 € (PAE), 1 013,54 € (piscine). Environnement et Patrimoine : 259,02 €. Plongeurs sauveteurs : 515,06 €. Jumelage anglais : 954,38 €. Jumelage allemand : 954,38 €. Jumelage Taninges : 954,38 €. Kerfissien Animation : 540 €. Les Amis des arts : 625 €. Les Petits Loups : 270 €. Les vanniers du Léon : 108,24 €. Musique et danse et dessin : 4 535,51 €. Office du Tourisme : 1 600 €. Officiers marinières : 165,61 €. SNSM : 605 €. Société de chasse : 315 €. UNC - ACPG : 274,71 €. UNC - AFN : 280 €. Les Vagabonds : 542,51 €. Les Voleurs de Feu : 300 €. Zygomatic Clédérois : 900 €. Maison Arc en Ciel : 54 389 €. Skilabu : 100 €.

A Rachel Boutouillier, adjointe aux associations et à la culture,

André Méar a demandé « pourquoi l'association Les Voleurs de Feu n'obtient que 300 € sur les 1 000 € demandés et par rapport aux 870,20 € obtenus en 2007 ? ».

Réponse : « on a décidé cela entre nous ». L'opposition a tenté d'argumenter en faveur de l'association mais la majorité est restée sourde. Patrick Méar demande « quels sont les besoins de l'association ? Ça ne touche pas de jeunes. C'est une animation qui ne vaut pas les 1 000 € ». On en restera là. André Méar par contre demande de faire deux votes : un pour les associations qui obtient l'unanimité et un second pour les Voleurs de Feu pour lequel l'opposition s'abstient.

Subventions aux associations sportives. Club nautique : 1 167,33 € et 1 348,36 € pour le Raid Cléder - Ile de Batz. Dojo Clédérois : 2 500 €. Ecole de piste : 508,75 €. Ecum section Jogging : 486,03 €. Gym détente : 50 €. Gymnastique féminine : 50 €. Hermine Clédéroise : 6 189,16 €. Ocaps : 2 363,61 €. Pétanque club : 612 €. Pétanque Loisirs : 51,49 €. Pétanque Cleyrigou : 35,70 €. Ping Pong Club : 600 €. Rugby Club : 1 298,92 €. Tennis club : 1 051,04 €. Tonic Gym : 80 €. U.S.C. : 6 104,92 €. Vélo Loisirs Clédérois : 320 €. Yoga et Santé : 100 €. Les frappeurs du guidon : 300 €. Amiet Beach Riders : 100 €.

Subventions aux associations extérieures. A.C. Léonarde compétition : 165,61 €. ADAPEI : 205,16 €. Association départementale des veuves civiles : 200 €. Association des maires du Finistère :

1 042,44 €. Bleuniadur : 75 €. Comité de courses cyclistes Santec : 257,51 €. Comité départemental tourisme : 205,16 €. Morlaix St Pol Gymnastique : 225 €. Mutuelle des agents territoriaux : 309,89 €. Présence Ecoute : 108,24 €. Prévention routière : 82,40 €. Secours catholique : 503,01 €. Secours populaire : 103,01 €. Vie Libre : 309,89 €.